Un espace où prendre racine
MRC de Joliette

Municipalité régionale de comté de Joliette

632, rue de Lanaudière
Joliette (QUÉBEC) J6E 3M7
450 759-2237 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mercredi 26 novembre 2025 à 14 h 30 au 225, Boulevard Antonio-Barrette à Notre-Dame-des-Prairies à laquelle sont présents :

Sont présents : Monsieur Roland Charest
Madame Suzanne Dauphin
Madame Annie Guimond
Monsieur Pierre Guilbault
Monsieur Alexis Nantel
Monsieur Étienne Dupuis
Madame Éliane Neveu
Monsieur Marc Pelletier
Monsieur Mario Rondeau

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

RÉSOLUTION CM212-11-2025

ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026-FRR-VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Joliette ont pris connaissance des orientations gouvernementales relatives au Fonds régions et ruralités (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE les normes établies par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation prévoient que chaque MRC doit adopter ses priorités territoriales ainsi que la politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette doit déterminer ses priorités pour l'année 2025-2026 du Fonds régions et ruralités – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités visent à favoriser la vitalité de leur territoire sur les plans économique, culturel, social et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent assurer la cohérence des interventions de la MRC avec les orientations de développement régional et les besoins identifiés par le milieu.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Joliette, 1 décembre 2025

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière
Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une séance ultérieure

Un espace où prendre racine
MRC de Joliette

Municipalité régionale de comté de Joliette

632, rue de Lanaudière
Joliette (QUÉBEC) J6E 3M7
450 759-2237 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mercredi 26 novembre 2025 à 14 h 30 au 225, Boulevard Antonio-Barrette à Notre-Dame-des-Prairies à laquelle sont présents :

Sont présents : Monsieur Roland Charest
Madame Suzanne Dauphin
Madame Annie Guimond
Monsieur Pierre Guilbault
Monsieur Alexis Nantel
Monsieur Étienne Dupuis
Madame Éliane Neveu
Monsieur Marc Pelletier
Monsieur Mario Rondeau

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

SUITE RÉSOLUTION CM212-11-2025

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Éliane Neveu, il est unanimement résolu:

1. D'adopter pour l'année 2025-2026 les priorités suivantes :
   - Soutenir le développement économique en favorisant l'innovation, la création, l'expansion et la consolidation d'entreprises;
   - Soutenir le développement des communautés en favorisant la réalisation de projets structurants qui améliorent durablement la qualité de vie et renforcent les liens sociaux;
   - Soutenir l'aménagement du territoire de façon cohérente, durable et concertée en misant sur la vitalité des milieux de vie, la protection des ressources et l'optimisation des infrastructures;
   - Soutenir le développement d'infrastructures de services publiques, touristiques, culturelles et sportives afin de garantir leur accessibilité, leur pérennité et leur contribution à la vitalité socio-économique;
   - Soutenir le développement d'initiatives touristiques, culturelles et sportives afin d'améliorer l'attractivité et favoriser les retombées socio-économiques.
2. QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et publiée sur le site Internet de la MRC de Joliette.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Joliette, 1 décembre 2025

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière
Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une séance ultérieure